



Regroupement des associations pour la protection
des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides

Forum 2015

Séance tenue au sous-sol de l'église de Lac Saguy, le 15 août 2015 - de 8h00 à 11h45

Présidait la réunion:

- En l'absence de Louis Internoscia, président du RAP-HL, l'équipe au complet du RAP-HL a présidé la réunion.

Étaient présents :

- Gilbert Gladu, André Germain, Pierrette Duperron, Nicole Deslauriers, Francine Chamberland
- Mme Valérie Dufour, Biologiste au MDDEP, Direction régionale des Laurentides
- Des représentants du CRE-Laurentides et des ONV COBALI et RPNS
- Plusieurs représentants de municipalités et associations de lacs des Hautes Laurentides
- En tout 34 personnes présentes

Kiosques d'information : COBALI et RPNS

Agenda de la journée

- 8h00 **Mot de bienvenue du président** – Louis Internoscia
- 8h10 **Portrait actuel du myriophylle à épi dans la région des Laurentides – automne 2014**
Mélissa Laniel, Biologiste et Chargée de projet au CRE-Laurentides
- 9h00 **Expérience avec le myriophylle à épi au lac du Cerf – Bassin versant de la rivière du Lièvre**
Pierre Raiche, Président de l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf
- 9h45 Pause santé
- 10h00 **Expérience avec le myriophylle à épi au lac Laurel – Bassin versant de la rivière Rouge**
Denise Cloutier et André Philippe Hébert, Association du Lac Laurel
- 10h45 **Projet pilote pour le contrôle du myriophylle par l'utilisation des toiles de jutes au lac Pemichangan** - Giorgio Vecco de l'ABV des 7
- 11h30 **Mot de la fin**
- 11h45 **Fin de la réunion**
-

Accueil :

Au nom du RAP-HL, Pierrette Duperron accueille les participants à cette 5^e édition du Forum pour la protection des lacs. Elle rappelle le rôle du RAP-HL qui est un lieu de rencontre pour partager nos « bons coups » et mettre en commun les expériences vécues par chacune des associations dans leur milieu respectif et selon les priorités qui s'imposent sur leur lac.

C'est aussi un lieu de réseautage pour mettre à jour nos connaissances, entrer en contact avec des ressources spécialisées, et mieux comprendre les enjeux, contraintes et opportunités qui font partie du défi à relever pour la protection de nos lacs et cours d'eau dans les Hautes Laurentides.

André Germain, Directeur au conseil d'administration du RAP-HL, prend ensuite la parole. Après avoir communiqué l'horaire de la journée, il introduit la première conférencière.

Première conférence :

Portrait actuel du myriophylle à épi dans la région des Laurentides – automne 2014

Par Mélissa Laniel, Biologiste et Chargée de projet Bleu-Laurentides (CRE-Laurentides)

A l'automne 2014, le CRE-Laurentides a réalisé un sondage sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) qui s'adressait aux associations de lacs et aux municipalités de la région des Laurentides. La région des Laurentides s'étend sur 22 000 km² de superficie, et compte 8 133 lacs de plus d'un hectare et près de 300 associations de lacs.

Pour répondre à sa mission de suivre l'état de santé des lacs, de sensibiliser les acteurs du milieu et de proposer des actions prioritaires, le CRE-Laurentides a réalisé son sondage auprès 61 municipalités et 300 associations de lacs, réparties sur le territoire de 5 MRC des Laurentides. Des réponses ont été obtenues de la part de 44 municipalités et 78 associations. Ce sondage aura notamment permis de répertorier 41 lacs des Laurentides comme étant potentiellement affectés par le myriophylle à épi.

Le myriophylle est une plante exotique envahissante originaire d'Asie et d'Europe, transportée par mégarde d'un lac à l'autre et souvent vendue dans les jardins d'horticulture ou pour les aquariums. Elle est habituellement submergée, mais facilement reconnaissable par ses feuilles verticillées en forme de plumes qui se répartissent à 4 autour de la tige et par ses épis qui ressortent bien souvent à la surface de l'eau. Elle se reproduit par fragmentation (bouture), ce qui fait que, plus on les coupe, plus elles se propagent.

Mélissa Laniel nous parle aussi du comportement à adopter pour éviter de propager le myriophylle à épi :

- Inspecter tout matériel avant la mise à l'eau (embarcation, moteur, remorque, bouées, ancre, matériel de plongée, matériel de pêche, planches, etc...)
- Retirer les morceaux de plantes qui adhèrent aux équipements – les fragments sont habituellement visibles – et les jeter aux ordures, pas dans le bateau ou sur la plage.
- Drainer le moteur et les ballasts.
- Nettoyer/laver les embarcations et tous ses équipements, ou au moins les laisser sécher durant plus de 5 jours.

Pour des photos du myriophylle à épi, plus de détails sur les résultats du sondage et pour consulter la présentation complète, voir les documents en fichiers PDF sur les sites www.rap-hl.com et www.crelaurentides.org

Deuxième conférence :

Expérience avec le myriophylle à épi au lac du Cerf – Bassin versant de la rivière du Lièvre

Par Pierre Raiche, Président de l'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf

L'Association de protection du Petit et du Grand Lac du Cerf existe depuis 37 ans. Monsieur Pierre Raiche en est président depuis 6 ans. 250 riverains autour du lac et 50% sont membres de l'Association.

En 2001, la découverte de myriophylle à épi au Grand Lac du Cerf a été perçue comme une catastrophe... En 2002, le journal de l'Association écrivait « Alerte à tous... » « La survie de nos lacs est en péril » « Il n'est plus question de l'éradiquer, il est trop tard pour ça ..!... »

Comment présenter une catastrophe de façon positive ? C'est le défi que les dirigeants d'Associations ont à relever quand une telle situation se présente. Après le fait, il est heureux de constater que la mise en place d'un plan d'actions concret et la participation des riverains aux corvées de « survie de leur lac » a été un élément très positif pour rapprocher les riverains, aussi bien les résistants que les incroyables.

Le projet de « Contrôle du myriophylle à épi aux Lacs du Cerf » - les étapes:

- Cartographie du lac montrant les sites affectés – identification des sites prioritaires;
- Demande d'autorisation au MDDEP pour un projet d' « Éradication » du myriophylle à épi sur 4 emplacements : Baie Valiquette, Baie du Bonnet Rouge, Pointe du Phare, Baie Laplante;
- En 2004 - Installation de câbles et bouées pour restreindre certaines zones sur le lac – « Pas d'hélice »
- Recherche de commanditaires et partenaires : Club de plongée accepte de nous aider
- Septembre 2004 : Appel à tous « Opération Myriophylle » - Recherchons rameurs, cueilleurs, arracheurs, râteaux, chaudières, filet à papillon, etc. – Souper Spaghetti suivra
- Première corvée : 41 plongeurs – 40 bénévoles
- Ensuite à chaque année : week end de sensibilisation – surveillance des sites repérés et surveillance de toute la superficie du lac pour voir si d'autres sites se développent
- Constat : régression des herbiers – semble se stabiliser et diminuer sans intervention.
- En 2007 - Installation d'affiches aux entrées du village et au quai public « *Le Myriophylle menace nos lacs - Éviter les zones affectées* » - tous les riverains sont d'accord et évite la propagation – c'est un consensus.
- On continue la sensibilisation – ex : visiteur pêcheur lance sa ligne dans l'herbier de myriophylle... on le laisse faire mais on lui dit de ramasser les débris de plantes sur ses équipements, de le mettre dans un sac dans son embarcation et de le déposer aux ordures... pas dans le lac ou sur la plage.
- Ça marche : 95% respecte les signalisations – 5% sont récalcitrants – on travaille sur le 95%

Unis dans une même tâche, les corvées de bénévoles sont des occasions de se côtoyer et de fraterniser.

Pour tous les détails sur le projet du Lac du Cerf, voir la présentation complète en fichier PDF sur le site www.rap-hl.com.

(PAUSE)

Troisième conférence :

Expérience avec le myriophylle à épi au lac Laurel – Bassin versant de la rivière Rouge

Par Denise Cloutier et André Philippe Hébert, Association du Lac Laurel

Depuis 2007, Denise Cloutier et André Philippe Hébert sont impliqués dans les activités de suivi de la qualité de l'eau pour l'Association du Lac Laurel.

Le Lac Laurel reçoit les eaux du Lac-Seize-Iles. Une majorité des propriétés du lac Seize-Iles ne sont pas accessibles par une route terrestre, mais exclusivement par bateaux en passant par les quais nord et sud. Le Lac-Seize-Iles est sérieusement affecté par le myriophylle à épi et l'Association du Lac Laurel tente depuis plusieurs années d'éviter la propagation du myriophylle dans ses eaux. Depuis 2013, des bouées d'information sont installées dans le Lac Laurel par l'Association et payées par la municipalité du Lac-Seize-Iles pour restreindre la circulation des embarcations avec moteur dans les herbiers.

Plusieurs mesures **préventives** ont été mises en place au Lac Laurel: Une estacade a été installée entre les 2 lacs pour ramasser les débris flottants de plantes hachées par les bateaux en amont; des bouées ont aussi été placées pour informer et sensibiliser les visiteurs et riverains et ainsi tenter de corriger les maladroites lors d'activités de plaisance près ou dans les herbiers; beaucoup d'information est diffusée à tous les riverains.

En 2012, une expertise de Biofilia confirme la présence de myriophylle à épi à 4 endroits dans le Lac Laurel. En 2014, on constate la progression de la plante dans les zones affectées. Certaines zones comptent plus de 100 plans/m².

Le projet d' « Arrachage contrôlé » :

- Cartographie du lac montrant les sites affectés – identification des sites prioritaires;
- Une demande d'autorisation est formulée auprès du MDDEP. Ces demandes sont rapidement approuvées et n'exigent pas de permis quand les surfaces visées sont petites (quelques centaines de m²). Pour une plus grande surface le coût du permis est de 562\$ et des procédures d'examen d'impacts sur l'environnement pourraient être exigées.
- Après avoir reçu l'autorisation du MDDEP, 4 corvées d'arrachage contrôlé sont planifiées, à raison d'une heure seulement par session, sur 2 zones prioritaires affectées par le myriophylle.
- Des plongeurs professionnels arrachent les plantes directement à la racine. Les plongées sont faites en profondeur de 7 à 14 pieds.
- On fait appel à des riverains bénévoles pour la cueillette des débris flottants avec des filets. Les cueilleurs accompagnent les plongeurs durant les sessions d'arrachage ou circulent en kayak, chaloupe ou ponton autour de la zone d'arrachage pour ramasser les débris flottants. Les cueilleurs s'exécutent durant l'arrachage et jusqu'à 30 minutes après les plongées, puis encore 30 minutes le lendemain.
- En 2014, 4 heures d'arrachage ont été effectuées entre juillet et septembre. A chacune de ces corvées, les plongeurs ont arraché entre 50 et 75 lbs de plantes.

En 2015, on constate que le myriophylle a bien été déraciné en profondeur dans les sédiments vaseux et ne repousse pas aux endroits d'intervention de l'année dernière. On constate que les zones affectées ont régressé. La surveillance est maintenue. D'autres sessions d'arrachage sont prévues.

Pour tous les détails sur l'arrachage contrôlé, le budget et les outils, voir la présentation complète en fichier PDF sur le site www.rap-hl.com.

Quatrième conférence :

Projet pilote pour le contrôle du myriophylle par l'utilisation des toiles de jutes au lac Pémichangan

Par Giorgio Vecco, Directeur général de l'ABV des 7

Monsieur Giorgio Vecco explique la grave menace que représente le myriophylle à épi :

- réduit la biodiversité de la zone littorale
- détruit l'habitat du poisson
- modifie les paramètres physico-chimiques du plan d'eau
- modifie les habitats de la zone littorale
- altère l'apparence visuelle des eaux
- constitue des herbiers très denses qui nuisent aux activités nautiques et à la baignade.

Le projet « Installation de toiles de jute au Lac Pémichangan »

- Intervention basée sur une étude menée en Irlande sur une plante envahissante semblable
- Toile de jute entièrement dégradable sur 3 ans environ
- Toile de 22 m long x 7 m large environ
- Couture sur la longueur des rouleaux pour obtenir les dimensions nécessaires pour le site à traiter
- En 2012, 3 sites traités, 4 plongeurs, 7 bateaux, 30 bénévoles – prévision 3 ans sans retouches
- Les superficies traitées : 6000 m² d'herbiers affectés et 6000 m² d'herbiers témoins non affectés
- On déroule les toiles dans l'eau et on les fixe au fond avec des sacs de sable
- La toile bloque la lumière et écrase le myriophylle à épi
- **Suivi 2014 – Taux de succès : 94% Zone 1 – 87% Zone 2 – 95% Zone 3**
- **Suivi 2015 – quelques reprises, surtout des plantes indigènes – 0% Zone 1 – 25% Zone 2 – 50% Zone 3**
- Coût de cette opération, environ 25 000\$ avec la main d'œuvre de bénévoles... nous estimons que l'intervention reviendrait à environ 4\$/m² si nous avons dû payer la main-d'œuvre.
- En 2013, Lac Lovering a fait 10000 m² et Lac Philip en 2015 va couvrir 19 000 m² avec un bateau prototype de Block-aide, un bateau conçu pour étendre la toile au fond. Block-aide facture ses interventions à 2\$/m² incluant matériaux et main d'œuvre... !! Voyons comment ça va aller.
- **15 autres lacs de grande taille** sont en cours d'obtenir leur certification pour des projets semblables.
- **Autre projet à venir** : toile de fibre de coco : + cher mais éventuellement dure plus longtemps, écrase le fond mais ne bloque pas la lumière – A suivre
- Monsieur Vecco nous explique ce qu'il a appris de cette expérience : **«Éradiquer le mot Éradication de votre vocabulaire.** On parle plutôt de gestion ou contrôle de la végétation. C'est comme des interventions d'entretien d'un immeuble... la réfection de la toiture est à refaire périodiquement... peut-être que dans 10 ans on va devoir recommencer...»
- **Qui devrait financer de tels projets ?** Au sud de la province, les résidents sont d'accord pour financer l'entretien de leur plan d'eau. Ici, dans le nord de la province, la tendance est à demander le financement au ministère ou à la municipalité... peu probable que ça marche. Pour les endroits publics, appelez la municipalité... vos taxes foncières pourront peut-être fournir un budget. Mais pour l'entièreté du lac, la contribution des résidents est presque inévitable... c'est un coût d'entretien de votre plan d'eau.

Mesure préventive : Réduire l'apport en phosphore pour éviter la propagation du myriophylle

- Privilégier les produits ménagers sans phosphates et biodégradables.
- S'assurer de la conformité de son installation septique.
- Utiliser des fertilisants à libération lente et sans phosphate au lieu d'utiliser des engrais.
- Contrôler le ruissellement de votre terrain en récupérant l'eau de pluie.

- Laissez pousser la végétation près de vos fossés.
- Restaurer les rives: revégétaliser les rives et couvrir les murets et remblais par de la végétation.
- Réduire les voies pavées près du cours d'eau.
- Isoler la pelouse du lac par une bande riveraine de 10 à 15 mètres.
- Vider l'eau de la cale et du vivier des bateaux loin du plan d'eau.
- Retirer les résidus (boues plantes poissons, appâts) et les jeter aux ordures loin du plan d'eau.
- Nettoyer la remorque, le bateau et tout autre équipement.
- Répéter l'opération à chaque mise à l'eau.

Le plus important: Ne pas couper le myriophylle à épi et éviter de le casser en circulant à la nage, en bateau, en canot, en pédalo, dans les herbiers affectés.

Pour tous les détails sur le contrôle du myriophylle par l'utilisation de toiles de jute, voir la présentation complète de madame Bénédicte Rivière, biologiste et chargée de projet de l'OBV des 7, en fichier PDF sur le site www.rap-hl.com.

Mot de la fin

Gilbert Gladu, au nom du RAP-HL, remercie les conférenciers qui ont fait des présentations très intéressantes et nous ont apporté des informations précieuses. En plus du portrait des Laurentides montrant la présence du myriophylle à épi dans nos lacs, nous avons vu quelques méthodes de contrôle des plantes envahissantes dans nos lacs et les défis qui y sont associés. Nous constatons aussi qu'il y a encore beaucoup de sensibilisation à faire.

Il remercie aussi les agents de sensibilisations du COBALI et du RPNS pour l'organisation des kiosques et les membres du RAP-HL pour la prise en charge de la logistique de l'événement qui nous a rassemblés aujourd'hui. Il remercie aussi tous les participants « Votre présence nous encourage à continuer. »

Finalement, Gilbert Gladu fait appel à tous les responsables d'associations de lacs et les responsables des municipalités qui jouissent de la présence de lacs sur leur territoire. Il les invite à s'inscrire comme membre au RAP-HL pour assurer le maintien de cette ressource précieuse pour la protection des plans d'eau. La cotisation annuelle est de 40\$ seulement. Cette contribution permet au RAP-HL d'assurer les dépenses minimales de gestion de l'organisme.

Il rappelle enfin que l'assemblée générale annuelle du RAP-HL se tiendra tout de suite après la pause et invite les membres à y assister, aussi bien que les non-membres qui voudraient rester comme observateurs.

Fin du Forum 2015 à 12h00

Pour tous les détails, voir le compte-rendu de l'AGA sur le site www.rap-hl.com.

Compte-rendu élaboré à partir des notes de
 Pierrette Duperron
 2015-10-20